



Halte Aux Marées Vertes
11, rue du stade
22120 POMMERET
06 81 31 29 00
contact@halteauxmareesvertes.org

Lettre ouverte

Le 1er avril 2020

Madame Michèle KIRRY
Préfète de la région Bretagne
3, rue Martenot
35000 RENNES

Monsieur Thierry MOSIMANN
Préfet des Côtes d'Armor
1, Place du Général de Gaulle
22000 SAINT BRIEUC

Madame la Préfète de la région Bretagne,

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,

Le confinement ayant fait chuter le trafic routier à un niveau exceptionnellement bas, on pouvait espérer profiter d'une baisse de la pollution atmosphérique. Loin s'en faut. Comme vous le savez, les 27 et 28 mars, le nord de la Bretagne a connu un important pic de pollution aux particules fines, indice 8 sur 10, justifiant le déclenchement de la procédure d'alerte par les trois préfets concernés.

Dans des conditions météo anticycloniques, au-delà du chauffage hivernal qui se poursuit, Air Breizh pointe du doigt la pollution imputable aux activités agricoles : épandage des déjections animales avec émissions d'ammoniac (NH₃) générant des particules fines (PM_{2.5}) de sulfates d'ammonium et nitrates d'ammonium.

Les épandages agricoles de déjections et d'engrais minéraux sont en effet à leur maximum en mars-avril-mai. La Bretagne, première région agricole française, est aussi de très loin la première région émettrice d'ammoniac, polluant précurseur de particules fines dont les dommages sur la santé ne sont plus à démontrer (altération des fonctions pulmonaires, cancers, maladies cardio-vasculaires, impact sur un certain nombre de maladies chroniques telles que diabète, hypertension...)

Dans son étude datée du 31 janvier dernier, « Stratégie de surveillance de l'ammoniac dans l'air ambiant en Bretagne » Air Breizh rappelle que l'ammoniac « ne fait actuellement pas partie des polluants réglementés dans l'air ambiant et sa mesure n'est donc aujourd'hui pas intégrée au dispositif de surveillance régionale d'Air Breizh » mais que, « en revanche, la réglementation européenne fixe des objectifs de réduction des émissions de NH₃ par pays, dont la France, aux horizons 2020 et 2030.

Air Breizh, « de par son rôle de vigie quant à la surveillance de polluants dits émergents » propose donc de « développer une stratégie de surveillance régionale dans l'air ambiant » : en résumé, suivi en continu des concentrations en NH₃ et PM_{2.5} ainsi que leurs caractérisations sur plusieurs sites bretons, application d'outils numériques de prévisions de la qualité de l'air, adoption d'un système d'alerte des agriculteurs les encourageant à adapter leurs pratiques pour prévenir l'apparition d'épisodes de pollution.

La mise en oeuvre de cette stratégie suppose un budget évalué par Air Breizh à 1,7 millions €. L'Etat et les collectivités sollicitées sauront-elles y répondre à la hauteur des enjeux sanitaires ? Il est permis d'avoir des craintes, tant la culture du déni est forte au sein du syndicalisme agricole majoritaire, qu'il s'agisse d'algues vertes, d'ammoniac ou de pesticides, et tant le poids de ce lobby est prégnant, comme par exemple au sein du

Conseil régional dont il dicte la politique agricole au travers de son vice-président en charge de l'agriculture, figure éminente du syndicat majoritaire.

Ce pic de pollution jette une lumière crue sur la pollution aérienne alarmante que nous fait subir l'élevage industriel breton. Il a fallu attendre 30 ans pour que la pollution de l'eau par les nitrates et les pesticides soit reconnue. Quels nouveaux records de pollution de l'air faudra-t-il atteindre après le retour à la normale du trafic, pour que les pouvoirs publics se décident à prendre leurs responsabilités concernant cette pollution qui est aussi ancienne que les autres et en croissance comme l'est le nombre d'animaux d'élevage ?

Ces jours derniers, après notamment la publication d'une étude italienne sur les particules fines qui seraient vecteurs de propagation du coronavirus, des scientifiques français appellent les Préfets à prendre des mesures urgentes pour limiter drastiquement les émissions liées aux épandages agricoles (lien plus bas). Dispersion du coronavirus facilitée ou pas par les particules fines, il y a de toute façon urgence à agir pour assainir l'air que nous respirons en Bretagne et, comme pour les autres pollutions d'origine agricole, cela passe par une réorientation du système agricole.

En conséquence, nous sommes conduits à formuler auprès de vous les deux requêtes suivantes :

- Au nom du principe de précaution par rapport à la possible propagation du virus par les particules fines, mais aussi en vertu de l'impérieuse nécessité de ne pas fragiliser notre système respiratoire dans le contexte d'une pandémie s'attaquant précisément à notre appareil respiratoire, nous vous demandons de prendre d'urgence des mesures visant à diminuer drastiquement cette pollution aérienne à l'ammoniac précurseur de particules fines par un encadrement des épandages agricoles. Il convient d'interdire définitivement les modes d'épandages les plus volatils (buse palette, rampe à buses, buses, asperseurs) et d'interdire provisoirement les rampes à pendillard, de façon à ce que les épandages ne s'opèrent que par enfouissement direct*.

- Nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître les mesures prises pour permettre à Air Breizh de mener à bien le projet présenté en ce début d'année, qui vise notamment à mettre la France en conformité avec la directive européenne 2016/2284/EU fixant des objectifs de réduction des émissions de NH3 et PM2,5 en 2020 et 2030 par rapport à 2005. A noter que le projet devra permettre de prendre aussi en considération les effets de l'épandage des engrais minéraux qui contribuent également pour une part non négligeable à la pollution ammoniacale **.

Nous soulignons particulièrement à votre attention que les mesures d'encadrement de l'épandage souhaitées par les chercheurs, les médecins, habitants des campagnes... et des villes, malades et associations de protection de l'environnement ne sont que la déclinaison sans délai des mesures d'adaptation qu'Air Breizh propose de déclencher en cas de pic de pollution selon la stratégie qu'elle défend.

Comptant sur votre sens des responsabilités dans la défense de l'intérêt général et vous

remerciant par avance de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Pour l'association HAMV,
André OLLIVRO
Co-Président

Également pour que les dispositions mises en place par la 4^{ème} plan d'action directive nitrates qui
réduction d'herbicides (glyphosate) pour la destruction des CFAA, soient maintenues dans la 4^{ème}

* de croire, Monsieur le Préfet de Région, à l'assurance de notre respectueuse considération.

me,
AIR
pour l'Environnement
PSEI

André OLLIVRO
Président de l'association
Haute aux Herbes Vertes



Lettre ouverte

Copie à

AIR BREIZH,
l'ARS

OUEST FRANCE,
LE TELEGRAMME
L'AFP
LE MONDE
...(liste non limitative)

Documents de référence

https://www.airbreizh.asso.fr/voy_content/uploads/2020/02/rapport-etude-air-breizh-strategie-surveillance-nh3-avec-logos.pdf

<https://strasbourgrespire.fr/2020/03/epandages-et-virus/>

* Source : « Terragricoles de Bretagne », hebdomadaire des 4 FDSEA bretonnes, édition du 6 février 2019, article rendant compte de l'assemblée générale de la Fédération départementale des CUMA du Finistère tenue le 1^{er} février 2019 à Guissény qui avait mis à l'ordre du jour un point sur l'épandage du lisier.

<https://www.terra.bzh/epandre-le-lisier-la-buse-moins-couteux-mais-moins-efficace>

« Lors d'un épandage par buse à palette, il y a une perte de 40% de l'azote ammoniacal au bout de 6 heures, à une température extérieure de 12°, de 80% à 20°". Avec le pendillard, les pertes sont réduites de moitié, 20% à 12°, 40% à 20°, et sont quasi nulles avec un enfouisseur »

Il est possible d'équiper une tonne à lisier à buse d'un pendillard ou d'un enfouisseur.

** Source ENA (European Nitrogen Assessment) ») Etude européenne sur l'azote

